

[Text]

M. Melchers: Ils sortent de l'assistance sociale, généralement dans une très courte période de temps, entre trois et six mois. C'est la moyenne, selon les différentes régions du Canada. La moyenne est beaucoup plus courte selon les économies fortes et c'est plus long dans les économies faibles. Dans Ottawa-Carleton la moyenne se situe quelque part entre 3 et 4 p. cent. Jusqu'à la récession, nous avons eu une économie très forte malgré le fait que les individus qui viennent restent peu de temps sur l'aide sociale, l'effet total de ce nombre accroisse les dépenses.

Ce n'est pas une contradiction. Toutes ces choses vont exactement de paire. C'est exactement pour cela que ceux qui ont imaginé et qui ont dessiné le régime d'assistance sociale du Canada ont décidé que cette partie des dépenses pour le bien-être social (pas toutes les dépenses vont pour le bien-être social) mais cette partie des dépenses pour le bien-être social était dans l'intérêt national. C'était une partie des dépenses dont bénéficierait l'ensemble de la population du Canada. Ils avaient décidé de mettre cette partie des dépenses également à la charge du gouvernement fédéral. Donc le gouvernement fédéral solde 50 p. cent de cette partie des dépenses de l'aide sociale.

Donc, ce que vous observez sont des faits tout à fait vrais mais la contradiction que vous y voyez n'y est pas. C'est tout à fait conséquent, l'ensemble de ces événements.

Le sénateur Bolduc: Merci.

Le président: Merci monsieur Melchers.

M. Melchers: Est-ce que je peux conclure avec une remarque?

Le président: Oui, sûrement, assez rapidement.

M. Melchers: Voilà quinze ans, presque jour pour jour que je travaille dans le domaine de la politique sociale. Lorsque j'ai commencé c'était en pleine période de la révision possible du régime d'assistance du Canada, de 1973 à 1976. À ce moment-là j'ai représenté les intérêts du gouvernement du Canada dans le développement du régime d'assistance publique du Canada. Étant donné que j'avais participé à une phase importante des négociations, je connais très bien toutes les faiblesses de cette loi. Les faiblesses sont considérables. L'article auquel le sénateur a référé détaille quelque-unes de ces faiblesses et je pense que cela vous a été distribué pour votre information.

Je ne voudrais pas du tout que mon argument soit un argument pour le statut quo. Le régime d'assistance pour le Canada est inadéquat et doit être révisé. Il doit être révisé par un processus beaucoup plus élaboré et beaucoup plus complexe que celui d'une loi sur les finances qui abroge unilatéralement un des aspects fondamentaux de la politique sociale canadienne depuis 25 ans.

Depuis 1976, on n'a pas eu de discussion au niveau national impliquant les provinces sur la direction que doit prendre la politique sociale et cette partie de la politique sociale qui constitue la contribution fédérale.

J'espère que dans vos plaidoyers vous pourrez redresser le débat sur les fondements que doivent prendre, c'est-à-dire un débat de fond sur le régime d'assistance publique du Canada,

[Traduction]

Mr. Melchers: They come off welfare, generally in a very short time, between 3 and 6 months. That is the average in the various regions of Canada. The average is much shorter where the economy is strong and much longer where the economy is weak. Here in Ottawa-Carleton, the average is somewhere between 3 per cent and 4 per cent, and until the recession, we had a very strong economy, despite the fact that people who come here stay on welfare for a short time, the overall effect is to increase these expenditures.

There is no contradiction, these facts go together, and that is exactly why those who designed the Canada Assistance Plan decided that this portion of welfare expenditures—not all welfare expenditures—was in the national interest. It was decided that the federal government would pay for this portion of welfare expenditures since it benefited the people of Canada generally. Thus, the federal government pays for 50 per cent of welfare costs.

So the facts you are seeing are quite accurate and there is no contradiction whatsoever. This chain of events is quite logical.

Senator Bolduc: Thank you.

The Chairman: I would like to thank you, Mr. Melchers.

Mr. Melchers: I would just like to make one closing comment.

The Chairman: Yes, of course, but I would ask you to be quite brief.

Mr. Melchers: I have been working in the field of social policy for almost 15 years to the day. When I began, we were right in the middle of reviewing the Canada Assistance Plan, between 1973 and 1976. At the time, I represented the interests of the Government of Canada in developing the Canada Assistance Plan. Since I took part in an important phase of the negotiations, I am very familiar with the Act's considerable weaknesses. The article the senator referred to set out some of the weaknesses, and I believe you were given a copy of it for your information.

I would not want anyone to think that I am arguing for the status quo. The Canada Assistance Plan is inadequate and must be reviewed, but it must be reviewed in a much more detailed and complex way rather than through a bill that unilaterally repeals one of the fundamental components of Canadian social policy over the last 25 years.

Since 1976, there has been no national discussion involving the provinces on the orientation of social policy, and the federal contribution to social policy.

I hope that in your work that you will focus the debate on a review of the Canada Assistance Plan. There should be a discussion involving the federal government and the provinces,